

MÉDICAMENTS BIO-SIMILAIRES**L'Algérie dotée d'une réglementation d'ici la fin de l'année**

L'Algérie sera dotée d'une réglementation relative aux médicaments bio-similaires d'ici la fin de l'année en cours, selon les prévisions du ministère de la Santé. Des médicaments bio-similaires sont, cependant, déjà commercialisés en Algérie. Le directeur de la pharmacie au ministère de la Santé rassure qu'aucun bio-similaire n'a été enregistré sans l'accord des experts cliniciens.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Plusieurs molécules biotechnologies sont tombées dans le domaine public. Résultats, des médicaments bio-similaires font leur apparition. Lesquels font face à la même polémique que le médicament générique a subie il y a de cela près d'une cinquantaine d'années.

En Algérie, un certain nombre de bio-similaires, notamment en rhumatologie, hématologie et oncologie, sont déjà commercialisés. Et c'est bientôt les malades atteints de diabète qui pourront bénéficier de cette nouvelle technologie avec l'entrée sur le marché d'un bio-similaire de l'insuline. Notre pays qui est doté d'une réglementation pour le médicament n'est, cependant, pas encore doté d'une réglementation spéci-

fique pour ce type de médicaments qui sont une copie conforme des médicaments issus de la biotechnologie.

Pour aider à mettre en place cette réglementation, une table ronde a été organisée hier à Alger sous le thème «contrôle et réglementation des bio-médicaments». Elle a réuni des experts algériens mais aussi des experts venus d'Amérique latine et de l'Inde qui exporte à lui seul 20% des exportations mondiales des médicaments biotechnologiques et qui compte le nombre le plus élevé de bio-similaires approuvés dans le monde.

D'ailleurs, selon le docteur Purnima Sharma, DG de Biotech Consortium India Limited, le marché des médicaments issus de la bio-



Les médicaments bio-similaires font leur apparition.

technologie est évalué à près de 20 milliards de dollars d'ici 2020.

Le directeur de la pharmacie au ministère de la Santé a expliqué que l'Algérie a déjà mis en place un décret pour le médicament. Actuellement, elle est en cours de mettre en place une réglementation spécifique pour les bio-similaires. Une réglementation qui devrait être

fin prête d'ici la fin de l'année en cours.

Selon le Docteur Hamou Hafed, l'Algérie a anticipé sur la réglementation en commercialisant déjà ce genre de médicaments. Des médicaments qui sont, cependant, rassure-t-il, soumis à des essais cliniques et à l'aval des experts. «Nous allons juste asseoir cette réglementation et

il n'y a aucun bio-similaire qui est enregistré sans l'accord des experts cliniciens» a-t-il soutenu. Hamou Hafed souligne, toutefois, que même avec une réglementation, le débat sur les médicaments bio-similaires ne sera pas clos. «La réglementation qui va se faire d'ici quelques mois va encore renvoyer à ce genre de débat et ça ne sera pas aussi simple, parce qu'il ne s'agit pas d'un logiciel, où tout est soit noir soit blanc, ça va toujours nécessiter des essais cliniques et des débats, mais les experts vont se prononcer sur la base de quelque chose de déjà établie», a expliqué le directeur de la pharmacie au ministère de la Santé. Le bio-similaire est-il seulement enregistré pour des considérations financières ?

Selon le D^r Hafed, tout comme le médicament princeps et le générique, le prix du médicament issu de la biotechnologie est plus élevé par rapport à la copie conforme en raison des coûts investis dans la recherche qui ont un impact sur le prix de vente.

S. A.

MOHAMED SAIDI DÉCLARE OUVERTE LA SEMAINE D'ACTIVITÉS ORGANISÉE À L'OCCASION DU 43^e ANNIVERSAIRE DE L'USTHB

Le système d'évaluation de l'ensemble des étudiants sera bientôt numérisé

La semaine d'activités culturelles, sportives, scientifiques et pédagogiques, à l'occasion du 43^e anniversaire de l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène (USTHB), a été déclarée ouverte, hier, par le recteur de l'USTHB, M. Mohamed Saïdi.

Mounira Amine-Seka - Alger (Le Soir) - Dans le cadre du 43^e anniversaire de ladite université, placé sous le thème «Le numérique : enjeux et perspectives», le recteur a déclaré, lors de l'ouverture, que «ce thème est choisi pour marquer les efforts consentis par notre communauté pour moderniser son système de gestion, tant sur le plan administratif, scientifique et pédagogique».

Dans son discours, le recteur a souligné que «tout le travail documentaire (mise en œuvre de convention, des projets, contrats de recherches, formations, modalités d'organisation de forums, séminaires, stages et autres) se fait via le numérique, ce qui permet d'économiser le temps et d'épargner les déplacements». Il a également souligné que le développement de ce schéma nécessite un investissement important pour lequel l'université a déjà commencé à mettre en place, s'agissant d'équipement en matériel informatique et des TIC, la mise en place des différents réseaux, serveurs, câbles de fibres optiques, antennes WIFI, etc.

Rappelant que l'USTHB utilise actuellement le logiciel national «Progress» qui sera prochainement utilisé dans le système d'évaluation de l'ensemble de ses étu-

dants, commençant par les étudiants en licence, puis en master.

Le capital humain sera formé pour l'utilisation de ces moyens techniques numériques.

S'agissant du plan de développement informatique (PDI), il est mis en place depuis déjà quelques années, puisque les différents services administratifs des facultés et du rectorat sont mis en réseaux par un système d'information à l'environnement numérique de travail unique ; en bref, l'uniformisation des logiciels de travail des services de gestion financière, comptable, du personnel, scolarité, pédagogie et de recherche ; ce qui permettra l'amélioration des aptitudes professionnelles des cadres et agents de soutien dans l'utilisation des TIC.

Ce schéma en développement progressif via le numérique par le biais du site web de l'université et les liens qu'il fournit pour accéder à ses services permet également l'enseignement à distance, constituant «notre priorité». Cette année, par exemple, des offres de formation en master seront ouvertes aux étudiants externes par une équipe de travail. Plusieurs activités scientifiques viennent d'être organisées par l'université, englobant neuf rencontres internationales et huit rencontres nationales, à l'exemple de la rencontre «The Fourth Arab Impact Cetering and Astrology Conference (4AICAC)» qui s'est tenue le 9 avril à l'USTHB et du 10 au 12 avril à Laghouat. Une rencontre organisée par la FSTGAT en collaboration avec la DGRSDT, l'Union arabe des géosciences (AGU) et le réseau des Jeunes scientifiques de la Terre (YESdz).

Une autre rencontre internationale, organisée conjointement par l'USTHB (Faculté de mathéma-

tiques) et la société Mathématique Janjeon de la Corée du Sud, est prévue du 12 au 15 juillet 2017, intitulée «30th International Conference of the Janjeon Mathematical Society».

Les conventions établies pérennisent les relations de partenariat avec les acteurs du secteur socio-économique lesquels, grâce aux accords, font bénéficier les étudiants de stages en entreprises, de visites sur sites et de formations pour leurs projets de fin d'études. Aussi, ces accords permettent aux enseignants-chercheurs de bénéficier d'un cadre de travail leur permettant de mettre en valeur leurs compétences pour le développement du pays. Le recteur a également souligné que l'Observatoire de l'insertion des diplômés de l'USTHB est en contact permanent avec les différents organismes, liés au recrutement des jeunes diplômés, telles les directions de ressources humaines du FCE, de l'Ansej et de l'Anem. Il a également rappelé qu'avec Carrefour Emploi, l'Observatoire participe à la 11^e édition du Salon national du recrutement qui s'est déroulé à l'Office Riad-El-Feth, du 18 au 20 avril courant. Mohamed Saïdi a annoncé que l'université vient de lancer une opération d'autoévaluation interne, nécessaire pour la mise en place du système assurance qualité. Le recteur a terminé en déclarant ouverte la semaine d'activités qui regroupe plusieurs secteurs, avant de procéder à la remise d'attestation de reconnaissance de 43 enseignants-chercheurs, promus cette année au grade de professeur, ainsi que 56 autres promus au grade de maître de conférences.

M. A.-S.

INSERTION DES HANDICAPÉS DANS LE MONDE DU TRAVAIL

L'UE et la France en appui aux efforts de l'Algérie

«Les personnes en situation de handicap continuent de vivre en Algérie une situation d'exclusion et sont quotidiennement confrontées à des difficultés dans leur recherche d'emploi.» Ce constat fait par le département de la solidarité nationale, de la famille et de la condition féminine, et ce, malgré la batterie de lois mises en place par le gouvernement, est à l'origine du lancement d'un projet d'appui financé par l'Union européenne dans le cadre du programme P3A.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'approche en question était hier au centre d'un séminaire portant lancement d'un projet de jumelage pour «la promotion du droit au travail des personnes en situation de handicap et permettre une avancée dans le respect de leur droit de vivre en toute dignité, à l'instar de leurs concitoyens». En présence de l'ambassadeur et chef de la délégation de l'Union européenne en Algérie, M. John O'rourke, et l'ambassadeur de France en Algérie, M. Bernard Emie, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine, M^{me} Mounia Meslem Si Amer, a tenu à rappeler lors de son intervention que «l'Etat algérien, depuis l'indépendance, a toujours été un Etat social par excellence et l'orientation s'est concrétisée sur le terrain par l'importance des budgets réservés à l'effort social, qui ont représenté, en 2016, plus de 30% du budget de l'Etat».

Cette précision faite par M^{me} Meslem était toutefois annonciatrice d'un autre constat qui reste aux yeux de la première responsable du département de la solidarité nationale peu reluisant.

Pour la ministre, «il reste inacceptable que les personnes handicapées se heurtent quotidiennement à des difficultés pour accéder à un emploi, bien que la loi 02-09 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées, promulguée le 8 mai 2002, reconnaisse le droit au travail des personnes handicapées».

C'est dans cette optique qu'un projet de jumelage financé à hauteur de 1 200 000 euros, appuyé par une expertise française en la matière, a vu le jour le 11 janvier 2017. L'objectif recherché : «Contribuer à la promotion du droit au travail des personnes en situation de handicap et éviter leur exclusion sociale.» «Ce jumelage est également une opportunité pour innover sur le plan pratique, en instaurant notamment l'accompagnement simultané de la personne en situation de handicap et de son employeur. Il renforcera aussi les capacités du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme dans l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs des personnes en situation de handicap dans le milieu du travail», lit-on dans le document remis aux participants.

Pour sa part, le représentant du ministère des Affaires étrangères (MAE), en l'occurrence M. Mokrani Ali, directeur de la coopération avec l'UE et les institutions européennes au MAE, a fait savoir que cette «rencontre constitue une opportunité permettant un échange des fortes expériences européennes et algériennes en la matière, favorisant un transfert d'expertise et de connaissances dans le domaine de l'intégration de cette catégorie de personnes dans la vie active».

Du côté français, M. Bernard Emie a hautement salué les efforts fournis par le gouvernement algérien en la matière tout en mettant en exergue «le rôle joué par le mouvement associatif», indiquant que la «partie française avec son expérience dans le secteur a apporté sa plus-value pour accompagner la partie algérienne». Au total, le projet comprend trois visites d'études en Europe, 26 experts mobilisés, 25 activités prévues et 111 missions d'expertise.

A. B.